Limoges Métropole
Communauté urbaine

Pôle Attractivité et Développement Economique

Suivi des dispositifs

DECISION
de versement d'une aide à la transformation numérique – **EBP SN**

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le règlement n°2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux **aides de minimis,**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, et L5211-3,

VU la délibération n° 5.1 du 15 février 2024 relative à l'évolution du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises,

VU la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique,

VU la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise **EPB SN** le 21 novembre 2024,

VU l'avis simple de la commission mixte en date du 05 mai 2025,

CONSIDERANT que la société justifie à travers ce projet de transformation numérique, le souhait d'acquérir du matériel informatique et des terminaux code barre afin de rationaliser le process des commandes.

CONSIDERANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réalisées, cette assiette ne pouvant être supérieure à 10 000€ HT,

CONSIDERANT que le montant total des dépenses HT réalisées est de 12 044 € HT ; en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 10 000*50 % = 5 000 €.

D E C I D E

D'attribuer à l'entreprise **EPB SN**, dont le siège est situé Parc d'Activités de Romanet - 26 rue Hubert Curien - 87000 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 5 000 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise **EBP SN**, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 23 JUIN 2025

Le Président de Limoges Métropole,

Guillaume GUERIN

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
087-248719312-20250623-AU25_26890H1-AU
Reçu en Préfecture le 24/06/2025

Publié le : 24 JUIN 2025

Cette décision fera également l'objet d'une notification auprès de l'intéressé